



Contester le congé de reclassement une fois entériné.

Par **Pogloiov**, le **06/04/2009** à **11:14**

Bonjour,rrnrnJe fais partie d'un groupe de plus de 1000 personnes et un plan social est en cours pour une 60aine de salariés d'une de ses filiales dont je fais partie.rnrnAyant pris connaissance des grandes ligne concernant la procédure que la direction doit légalement appliquer, la dernière réunion Direction/CE pour entériner les conditions du plan et notamment le congé de reclassement a lieu le 17/04/09, je souhaitais savoir s'il y avait moyen de contester ce plan social pour vice de procédure APRES cette date ou si moi et mes collègues devions entamer une procédure prud'hommale avant cette date?rrnrnPour simplifier, est ce qu'il est trop tard pour annuler/contester le congé de reclassement une fois la dernière réunion direction/CE terminée?rrnrnMerci pour votre réponse, à bientôt.